FONDS DE DOTATION
ROULLIER

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE SOLS 2027-30

CAHIER DES CHARGES

1. Le contexte

Le **sol** est l'une des ressources les plus précieuses de notre planète. Support de nos infrastructures et de la production alimentaire, il contribue directement à la sécurité alimentaire, plus de 95% des aliments étant produits à partir des sols. À l'interface entre l'hydrosphère, la biosphère et l'atmosphère, il est le siège de nombreux échanges de matière et d'énergie qui influencent la qualité de l'eau, la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. À l'échelle mondiale, les sols stockent davantage de carbone que l'atmosphère et jouent ainsi un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique ainsi que dans l'adaptation des territoires à ses effets.

La production agricole dépend fortement de la santé des sols, mesurée par divers indicateurs, notamment la matière organique, les éléments nutritifs majeurs, les bioindicateurs microbiologiques et faunistiques, ainsi que l'activité enzymatique. Des sols productifs, fonctionnels et résistants à l'érosion renforcent directement la résilience des systèmes agricoles face aux dérèglements climatiques.

Dans un contexte de changement climatique, de préservation des ressources naturelles et de sécurité alimentaire, la restauration et le maintien de sols en bonne santé constituent des enjeux majeurs pour garantir la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires. Les sols représentent ainsi un levier essentiel pour concilier performance agricole, préservation de l'environnement et résilience des territoires.

Dans ce contexte, cet appel à projets vise à soutenir les solutions et les innovations contribuant à préserver, restaurer et valoriser les fonctions des sols au service d'une agriculture durable et résiliente.

Le Fonds de Dotation Roullier

Créé en 2016 à l'initiative de Daniel Roullier, fondateur du groupe industriel Roullier, le Fonds de Dotation Roullier a pour mission statutaire de favoriser, étudier et promouvoir

l'agriculture durable en France et dans le monde. Le Fonds de Dotation Roullier contribue à sa mission au travers de **deux modes d'action** :

- **Le Minerallium**, exposition hébergée à Saint-Malo, qui permet de faire connaitre de manière pédagogique l'importance des minéraux pour la nutrition végétale et animale en agriculture.
- **Le Fonds de Dotation soutient également des projets scientifiques** en France et dans le monde en faveur d'une agriculture durable, préservant environnement et ressources naturelles au bénéfice des agriculteurs, consommateurs et parties prenantes du monde agricole. Depuis janvier 2025, le Fonds de dotation Roullier lance des appels à projets de recherche annuels pour une meilleure connaissance des sols.

2. L'Appel à projets de recherche Sols – 2027-30

En 2023, la gouvernance du Fonds de Dotation Roullier a choisi de concentrer sa politique de mécénat sur des projets scientifiques **d'intérêt général**. Ces projets seront portés par des porteurs de projets[1] qui auront à cœur de faire progresser la connaissance des sols et promouvoir les meilleures pratiques auprès des agriculteurs afin de leur assurer productivité et qualité, donc un meilleur revenu, tout en les préparant aux changements environnementaux à venir.

Le Fonds de Dotation Roullier soutiendra des initiatives ambitieuses d'intérêt général **sur l'UNE des deux** thématiques suivantes :

Thématiques :

1- Des sols résilients face aux défis hydriques (sécheresse ou excès d'eau) : développer des solutions pour une agriculture adaptée au changement climatique

L'eau constitue l'un des principaux facteurs limitants de la production agricole. Sous l'effet du changement climatique, les épisodes de sécheresse, de canicule et de précipitations extrêmes deviennent plus fréquents et plus intenses dans de nombreuses régions du monde.

Face à ces évolutions, les stratégies d'adaptation ne peuvent reposer uniquement sur la mobilisation de la ressource en eau. Elles nécessitent également de renforcer la capacité des sols à infiltrer, stocker et restituer l'eau afin d'améliorer durablement la résilience des systèmes agricoles.

Objectifs

Le Fonds de Dotation Roullier souhaite soutenir des projets permettant de mieux comprendre les mécanismes qui déterminent les capacités hydriques des sols et d'identifier, d'expérimenter et de démontrer des solutions susceptibles d'améliorer durablement la gestion de l'eau dans les systèmes agricoles.

[1] La définition des porteurs de projet est indiquée au point 3 – Porteurs de projet visés

Les travaux proposés pourront notamment porter sur l'évaluation de pratiques agricoles, le développement de nouvelles approches d'observation ou de modélisation, l'expérimentation de solutions innovantes en conditions réelles ou encore l'analyse de leurs effets sur la santé des sols, la résilience des cultures et la préservation de la ressource en eau.

Résultats attendus

Les projets devront contribuer à renforcer les connaissances sur le rôle des sols dans la régulation du cycle de l'eau, démontrer des solutions reproductibles dans différents contextes pédoclimatiques et favoriser la production de références scientifiques et techniques transférables aux agriculteurs. Les résultats devront présenter un intérêt concret pour l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique.

2- Monitoring et évaluation de la santé des sols

La transition vers des systèmes agricoles plus durables repose sur la capacité à évaluer objectivement l'état des sols et à mesurer les effets des pratiques mises en œuvre. Dans ce contexte, les approches de type MRV (Measurement, Reporting and Verification) connaissent un développement rapide, notamment sous l'impulsion des nouvelles réglementations européennes relatives au suivi de la santé des sols ainsi que des initiatives visant à valoriser les services environnementaux rendus par les sols. Les progrès récents en matière de capteurs, d'analyses en laboratoire, de télédétection, de cartographie numérique et de gestion des données offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités pour suivre l'évolution de la santé des sols à différentes échelles. Ces outils constituent également une condition essentielle au développement de mécanismes de reconnaissance et de valorisation des pratiques pour la préservation des sols.

Objectifs

Le Fonds de Dotation Roullier souhaite soutenir des projets visant à améliorer les méthodes, outils et indicateurs permettant de caractériser, suivre et interpréter l'état de santé des sols dans les systèmes agricoles.

Les travaux proposés pourront notamment porter sur le développement ou l'évaluation d'indicateurs physiques, chimiques ou biologiques, la mise au point de nouvelles approches de suivi de terrain, l'exploitation de données issues de différentes sources. Ils pourront également concerner l'amélioration des protocoles d'observation et de mesure ou encore le développement d'outils facilitant l'accès et l'utilisation des données par les acteurs du monde agricole.

Résultats attendus

Les projets devront contribuer à renforcer les connaissances et les capacités d'évaluation de la santé des sols. Ils devront permettre de produire des méthodes ou des outils robustes, transférables et adaptés aux besoins des utilisateurs afin de mieux accompagner les démarches de transition agricole et de gestion durable des sols.

Ces projets veilleront à diffuser et valoriser des résultats de la manière le plus large possible auprès de la communauté de recherche du secteur agricole et de ses parties prenantes.

- Toutes les zones géographiques d'implémentation sont éligibles.
- Le projet devra être porté d'un point de vue administratif par une entité française ou européenne.
- Les projets présentés se dérouleront sur une période de 3 ans pouvant être prolongée à 5 ans maximum.
- Le financement accordé par projet sera compris entre 200 000€ et 400 000€ maximum pour des projets ayant un budget global pouvant aller de 200 000 € jusqu'à plusieurs millions d'euros
- Le financement accordé par l'appel à projets permettra de financer la partie ingénierie des projets.

3. Porteurs de projet visés

Cet appel à projets vise des porteurs de projets français comme européens. Le porteur de projet administratif signataire de la convention doit être français ou européen mais le portage scientifique pourra être international. Les structures à but commercial et les personnes physiques ne sont pas éligibles à l'appel à projets.

Pour être éligible, le porteur de projets devra :

- Avoir le siège de sa structure en France ou en Europe.
- Être une personne morale en charge d'activités de recherche, telle qu'un organisme public de recherche, un établissement d'enseignement supérieur, une chaire universitaire, une ONG ou une association, une fondation ou un fonds de dotation, une structure de recherche et développement agricole ou une institution française ou internationale.
- Proposer un projet d'intérêt général. Les projets ayant une vocation lucrative ou commerciale pour le porteur de projet ou ses partenaires ne seront pas éligibles.
- Avoir une expertise reconnue dans le domaine agricole et/ou alimentaire.
- Être éligible au dispositif du mécénat.
- Le porteur de projet peut agir avec des partenaires comme des organismes de recherche et/ou de formation, des collectivités territoriales, des agences publiques, des instituts techniques, des coopératives ou des entreprises.
- Les partenaires impliqués aux côtés du porteur de projet doivent être liés au porteur par un partenariat formalisé.
- Les partenaires doivent avoir participé à la définition et à la mise en œuvre du projet. Leur rôle et leur plus-value doivent être explicités.

4. Les critères de sélection des projets

- **La recevabilité administrative** du dossier (dossier complet et exact : correctement rempli, montant de la subvention demandée et durée des projets indiquée, etc.), l'éligibilité des porteurs et des partenaires du projet.
- La précision de la réponse à la problématique et pertinence des **thématiques abordées.**
- **La qualité du projet** : son caractère innovant, sa portée, son impact sur la gestion des ressources naturelles ; l'adaptation aux changements environnementaux ; le maintien de l'emploi agricole ; la mise en place de partenariats de compétences ; territoriaux et internationaux, etc.
- **La prise en compte d'expériences antérieures** ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire.
- Les projets attendus devront privilégier des approches de **recherche-action**, associant les agriculteurs dès la conception des projets et intégrant des expérimentations en conditions réelles afin de favoriser le transfert des connaissances et des solutions. Les **démarches de type Living lab** seront appréciées.
- **La faisabilité** : capacité technique et financière du porteur à conduire et coordonner le projet et de l'éventuel consortium à le mener à bien : adéquation des moyens à mettre en œuvre, du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier.
- Les projets conduisant à la création de connaissances, méthodes, outils ou innovations pouvant faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle demeurent éligibles dès lors que leur finalité principale est d'intérêt général et que le soutien sollicité ne vise pas le développement d'une activité commerciale.
- La prise en compte du **changement d'échelle des initiatives** : anticipation de la pérennisation de l'action, capitalisation, diffusion et valorisation, réplication, plaidoyer, etc.
- La capacité du projet à **produire des résultats transférables**, **réplicables** ou **valorisables** au bénéfice de la communauté scientifique, du monde agricole et des acteurs des territoires, ainsi que les modalités envisagées pour leur diffusion.

5. Engagements du porteur de projet

- Le porteur de projet acceptera d'intégrer le ou la responsable projet du Fonds de Dotation Roullier dans l'organe de pilotage qui assurera un suivi régulier de la mise en œuvre et du bon déroulement du projet auprès de la gouvernance du Fonds de Dotation Roullier.

- Le porteur de projet s'engage à présenter et à répondre aux questions des membres du Fonds de Dotation qui expertiseront le projet dans le cadre de l'instruction du projet.
- Le porteur de projet s'assure que l'« intérêt général » du projet est respecté.
- Le porteur de projet s'engage à communiquer sur le suivi des indicateurs de réussite du projet et faire des bilans réguliers au Fonds de Dotation Roullier tels qu'ils auront été définis dans le cadre de la convention qui liera le porteur de projet et le Fonds de Dotation Roullier.
- Le porteur de projet s'engage à participer à des événements organisés par le Fonds de Dotation Roullier visant à présenter le projet.

6. Les modalités de financement du projet

Le financement accordé pourra aller jusqu'à 400 000€.

Il n'y a pas de taux fixé de financement du projet. Cependant les projets présentant du co-financement (public, privés ou valorisation du temps de travail) avec des financements diversifiés seront privilégiés. Les apports en nature (temps valorisé, utilisation de ressources) sont à mentionner dans le budget. Les dépenses de déplacement sont éligibles.

Le petit consommable est éligible. En revanche, les investissements plus importants, amortissables sur de nombreuses années ne le sont pas.

7. Modalités de sélection et calendrier de l'Appel à projets de recherche Sols 2027-2030

Seuls les projets démontrant une contribution effective à l'une des thématiques de l'appel à projets pourront être retenus.

La sélection se déroulera en deux phases.

Phase 1 : note de concept

Les porteurs de projet pourront candidater entre le 10 novembre 2026 et le **24 janvier 2027 à minuit**. L'ensemble des documents nécessaires devra être transmis par courrier électronique à l'adresse appelaprojets@fdroullier.org , la date et l'heure de réception faisant foi.

Le porteur de projet devra indiquer en objet du courrier électronique :

[AAP-Recherche Sols 2027-2030] – [Nom du projet]

Les candidats devront compléter la Note de concept mise à disposition dans le cadre de l'appel à projets.

Le modèle de note de concept sera téléchargeable via la page web dédiée à l'appel à projets : https://www.fondsdedotationroullier.org/fr/appel-a-projets-recherche-sols

L'équipe du Fonds de Dotation Roullier se réserve le droit de demander des éléments complémentaires à ceux présentés dans le dossier si elle le juge nécessaire.

À l'issue de cette première évaluation, une dizaine de projets seront sélectionnés pour participer à la phase 2. L'ensemble des porteurs de projet sera contacté la semaine du **25 mai 2027** afin d'être informé des résultats de cette première phase.

Phase 2 : dossier de candidature et entretien avec le jury

Les porteurs de projet sélectionnés recevront un dossier de candidature plus complet ainsi que les modalités de l'entretien avec le jury.

Ils devront compléter ce dossier et participer à un entretien d'environ trente minutes avec le jury. Cet entretien pourra se tenir en présentiel ou en visioconférence, au choix du porteur de projet.

Le jury se réunira au début du mois de septembre 2027. À l'issue de cette seconde phase, les lauréats seront sélectionnés et les conventions devront être signées avant la fin de l'année 2027.

8. Données à caractère personnel

Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projet s'engagent à se conformer en tout point avec les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (la « Loi Informatique et Libertés »), ainsi que toute autre réglementation visant à compléter ou à remplacer celle-ci, y compris, sans limitation, au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après **RGPD**) entré en vigueur le 25 mai 2018, et à toute disposition actuelle ou future concernant la protection des données à caractère personnel légalement applicable en France.

A cette fin, Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projets s'engagent, entre autres, à exécuter, à leurs frais respectifs leurs obligations en vertu du RGPD, de permettre à l'autre partie de respecter ses propres obligations et à veiller à ce que ces obligations soient respectées par toute personne ayant accès à tout ou partie des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre du présent appel à projets.

Par conséquent, le Fonds de Dotation Roullier informe, dans le cadre de sa politique de confidentialité présente sur son site web : Charte de confidentialité et vie privée - Fonds de Dotation Roullier, du traitement des données personnelles à caractère personnel qu'il exécute.